



PAR COURRIEL

Québec, le 2 décembre 2024

Monsieur Jessy Baron
Sous-ministre
Ministère du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
jessy.baron@tourisme.gouv.qc.ca

Objet : Demande d'exemption au gel de recrutement
N/Dossiers : 2024-0731-23 / 2024-0731-24 / 2024-0731-25

Cher collègue,

Le 12 novembre dernier, vous me transmettiez des demandes d'exemption au gel de recrutement ayant débuté le 1^{er} novembre 2024 pour des membres du personnel de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique.

Après analyse, je vous informe qu'une exemption des mesures prévues au gel de recrutement est autorisée pour vos demandes, à l'exception des postes occasionnels ou temporaires pour opérer le Centre sportif au-delà de ceux pouvant être comblés par la liste de rappel. À cet effet, cette demande pourra être réévaluée une fois la liste de rappel épuisée.

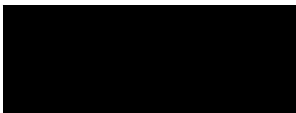
Par ailleurs, les recrutements visés par cette autorisation ne doivent entraîner aucun dépassement de la cible d'heures rémunérées octroyée et être effectués en respect des budgets alloués à votre organisation.

Je vous rappelle également que l'affectation, la mutation et la promotion ne sont pas visées par le gel et devraient être privilégiées avant de recourir au recrutement pour les emplois réguliers.

Aussi, vous devez informer l'organisme de votre portefeuille pour lequel cette décision répond en tout ou en partie à sa demande.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,



Patrick Dubé